

SESSION DU 24 JUILLET 2012.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST ALENCONNAIS.

L'an deux mil douze,

Le vingt quatre juillet à vingt heures trente,

Le Conseil de la Communauté de Communes de l'EST ALENCONNAIS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Larré sous la présidence de Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE, Président.

Date de convocation du conseil de communauté : 17 juillet 2012.

Etaient présents : Mr BELLIER, Mr DUDOUIT, Mr CHATELLIER, Mr LARCHEVEQUE, Mr LASCOUTOUNAS, Mr BOISSEAU (suppléant de Mr THULLIEZ, excusé), Mr DELANGLE, Mr CHAPPON, Mme DAGOREAU, Mme TROLIO, Mr LEROUX, Mr LEBRET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Mr LIBERT, Mr BERTHELOT, Mr LAMBERT S., Mr LAMBERT P., Mr RONDEAU.

Secrétaire de séance : Mme Michèle TROLIO.

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Point sur les travaux dans les bâtiments scolaires – Année 2012 :

- * Changement des fenêtres à la cantine de Larré : la DETR est notifiée
- * Rénovation des sanitaires de l'école et de la cantine de Radon : la DETR est notifiée, cependant la DDT (Direction Départementale des Territoires) signale que ce projet n'a pas été soumis à l'avis de la sous commission d'accessibilité.
- * Réfection des cours des écoles : la DETR n'est pas encore notifiée. Ces projets n'appellent pas d'observation de la DDT.
- * Réfection du sol des classes et rénovation des sanitaires à l'école de Semallé : La DETR n'est pas encore notifiée et la DDT émet un avis favorable sous réserve de l'avis favorable de la sous commission d'accessibilité.

Considérant la nature des travaux, essentiellement le changement de cuvettes WC existantes ou de lavabos existants tant pour la commune de Radon que pour la commune de Semallé,

Considérant que la réfection du sol des classes de la commune de Semallé à pour principal objectif de faire disparaître le revêtement actuel contenant de l'amiante, sans modifier l'accessibilité actuelle,

.../...

Considérant les coûts supplémentaires générés pour la constitution de dossier par un maître d'œuvre,

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire souhaitent manifester leur exaspération auprès de Monsieur le Préfet, des Parlementaires et de l'Association des maires :

Ils attirent leur attention sur le poids des normes, des obligations et des diverses conditions requises dans tous les domaines, sur toutes ces formalités qui pèsent très lourd sur la gestion financière et administrative des petites collectivités. Ils sollicitent notamment plus de souplesse pour l'obtention de subventions quant il s'agit de petits projets comme ceux présentés cette année par la CDC de l'Est Alençonnais à la DETR.